

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Cahors
FLORESSAS - Commune

Procès verbal

Le jeudi 11 septembre 2025 à 20 heures 35, l'assemblée, régulièrement convoquée le 02 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Dutranois Alain

Secrétaire de la séance : Madame VINCON Maryse

Présents : Alain DUTRANOIS, Noël ROUX, Gérard GARCIA, Didier CRUZOL, J, Jacques ROUGER, José TEN DIJK - VAN DIERMEN, Maryse VINCON, Josiane DUBOIS

Représentés :

Absent non excusé : Jonathan MEIKOW

Absents et excusés : Monsieur Christian BEAUCLERCQ, représenté par Mr DUTRANOIS Alain

Ordre du jour :

- 1) Subventions Associations.
- 2) Convention citoyenne (sécurité)
- 3) Inauguration château d'eau
- 4) Compte rendu du jugement (tribunal administratif)

- 5) Questions diverses

Délibérations du conseil :

1) Subventions aux associations attribuées :

Club de l'amitié de Sérignac : 0 euro admis à l'unanimité

Les chasseurs : 150 euros

Florando : 500 euros Mr Garcia ne prend pas part au vote

Association de sauvegarde du Patrimoine : 500 euros

Amicale des sapeurs pompiers de Puy l'Eveque : 200 euros

AIPE(association des parents d'élèves des écoles de Sérignac et Mauroux) : 200 euros

Comité des fêtes de Floressas : 1 000 euros, Mr Jacques Rouger, président ne prend pas part au vote

Total des subventions attribuées : **2 550 euros**

2) Convention citoyenne (sécurité) :

Madame la Préfète a envoyé une lettre pour présenter la convention citoyenne sécurité dont

Monsieur le Maire nous fait lecture (en PJ) : luttas contre les violences, cambriolages, trafic de drogue.

Le conseil a voté cette convention citoyenne à l'unanimité pour désigner des référents par hameaux.

3) Inauguration château d'eau :

L'inauguration prévue le 26 Septembre avec la Préfète est reportée pour différentes raisons techniques. Monsieur le Maire prend contact avec Aquareso pour les réparer.

4) Compte rendu tribunal administratif :

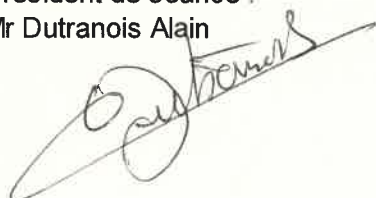
Le Maire explique le contenu du compte rendu et informe que nous avons perdu le procès. La Mairie a payé 1500 euros. Le dossier a été réinstruit avant le 24/09 afin d'éviter les dommages et intérêts.

5) Questions diverses :

- Le Maire informe que Mr Bringuier a envoyé une lettre recommandée pour l'incident survenu sur sa propriété. Sa pompe à chaleur a été endommagée suite à un impact de balle. Il a pris contact avec l'association des chasseurs pour leur expliquer le problème. L'Association de chasse ne veut pas utiliser leur assurance car personne ne sait qui à tiré.
- Les pièces irrécouvrables de 2 artisans ont été votés à l'unanimité pour les solder.
- La convention écrite pour l'écluse sur la départementale D44 : test de simulation sera réalisé du 13 au 24 octobre prochain.
Une subvention de 5 597.36 euros a été accordée par le département (amende de police)
- Location salle des fêtes : la convention a été revue suite aux nuisances sonores survenues lors d'un mariage dans l'été. La nouvelle convention de location demande aux locataires de baisser le son à 3 h du matin et de mettre les sacs poubelle dans les compartiments dédiés.
- A partir du 1er Janvier 2026 le contrat de la SAUR n'est pas renouvelé, la société SOGEDO a été choisie.
- Le repas des aînés le 6 décembre et le repas des anglais le 13 décembre.
- Le Maire a acheté et offert à la Mairie un tableau peint par Mme Maryse VINCON (adjointe).

Fin de la séance à 22 H 05.

Président de séance :
Mr Dutranois Alain



Secrétaire de séance :
Mme Vincon Maryse

